

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Nous, associations culturelles montoises, avons pris connaissance du projet de constructions nouvelles pour la place de Bootle entre l'arrière de l'église Sainte-Elisabeth et le Gouvernement Provincial, projet faisant l'objet de la demande de permis d'urbanisme introduite par la société Novamons.

Ce mardi 10 mars, les riverains du quartier de la place de Bootle se sont réunis à l'initiative de l'association Sauvegarde et Avenir de Mons (SAMons) en vue d'obtenir des précisions sur le devenir de ce quartier et d'évoquer leur ressenti par rapport au projet.

Après une présentation par l'architecte et les promoteurs et un échange de questions-réponses entre ceux-ci et la salle, les participants ont été invités à faire part de leurs réactions positives ou négatives sur le projet (cfr document ci-annexé).

De cette réunion ressort le fait que, bien que les participants à la réunion reconnaissent la nécessité de restructurer l'ensemble du quartier et de ramener des habitants au centre-ville, ils estiment que cette démarche ne peut se faire **de manière non concertée ignorant les riverains et la qualité patrimoniale du centre urbain.**

Ils interrogent et nous interrogeons la Ville quant à la procédure d'aliénation de l'espace public pour une utilisation privée.

Ils contestent et nous contestons le choix d'implanter à cet endroit 6000 m<sup>2</sup> de bureaux générateurs de circulation automobile et d'un besoin important en stationnement.

Ils dénoncent et nous dénonçons le fait que le Collège se soit résolument écarté d'une démarche participative démocratique en permettant à un promoteur d'introduire une demande prévoyant d'utiliser l'espace public **commun** sans que la population ait eu la possibilité, via le Conseil Communal, et par consultation, **de faire valoir ses conditions préalables dans l'intérêt général.** Cette consultation préalable aurait permis d'estimer les besoins collectifs (espaces verts dignes de ce nom à l'échelle du quartier, espaces publics apaisés, parkings...) et d'énoncer un certain nombre de conditions d'ordre urbanistique de nature à donner de la valeur durable au projet.

Alors que Mons est capitale culturelle de la FWB et fut capitale culturelle européenne en 2015, la cohérence et la valeur du Patrimoine Culturel Immobilier, mis en avant par la Ville, semblent ici être ignorées.

**Recoudre un quartier, dévasté par des opérations urbanistiques malencontreuses passées, certes ! Mais en harmonie et équilibre avec le tissu environnant existant !**

Les participants à la réunion déplorent et nous déplorons les gabarits trop élevés, les vis-à-vis plus que malencontreux, une utilisation de matériaux et de teintes hors contexte dont l'harmonie avec les matériaux et teintes des matériaux déjà présents semblent très douteuse (de plus, cela s'écarte des règles de bonne conduite pour l'intégration et la préservation du patrimoine de l'intra-muros).

Ils constatent et nous constatons le nombre très important de dérogations et d'écarts aux règlements et guides régionaux et communaux d'urbanisme sollicités par le demandeur, dérogations et écarts qui démontrent à suffisance l'inadaptation du projet au contexte urbain.

Ils questionnent et nous questionnons la Ville quant à l'impact réel sur les circulations automobiles dans ce quartier (ce qui ne peut se limiter à des comptages spéculatifs).

**En conséquence, nous, associations culturelles montoises, réclamons d'urgence qu'une concertation avec tous les acteurs, usagers et habitants soit programmée d'urgence qui puisse aboutir à un autre projet.**

**Association des Montois-Cayaux**

**Cercle archéologique de Mons**

**Maison de la Mémoire de Mons**

**Sauvegarde et Avenir de Mons**

**Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut**